





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4513

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante					
N° de rapport : 23. 1.40.02.41.0.9 Concerne : 10 contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation 10 maison □ appartement □ autres : Demandeur :					
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente Contrôle périodique					
Type d'habitation maison □ appartement □ autres:					
Demandeur: Celtico Reex - Celticol					
Porsonno sur place : 111 D-FFA Calle code FAN de l'installation :					
Advance de la visita : As					
Auresse de la visite	and the state of t		7	Cartan Land of	
Date de Visite : A.I. Date d'emission ;	And Color References cité	ent :			
Personne sur place : Adresse de la visite : Date de visite : Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 D 276 bis et dérogations 271 bis 278 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asb) : CHECK-LIST-INS-E-11					
Note that procedure coccine become dost . Officer Electric Electric					
Description de l'installation visitée :					
ension d'utilisation : A Protection générale du branchement : 💸 A					
Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : 23					
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :					
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou	
			ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			X		
Etat du matériel électrique installé		X			
Mesures de protection contre les contacts directs			V		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		×			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			1/		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			X		
continuité des connexions equipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		~			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		A			
				17	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		+			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :Ω, ΜΩ		X		¥0	
Résistance de dispersion de la prise de terre ://Ω Ω D					
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.					
Manquements / Notes :					

Voir Annexe					
VOIR ANNERE					
$\cdots \\$					

Conclusion:					
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer					
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.					
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à					
exécuter par le même organisme après mise en conformité 📈 au terme de 18 mois après signature de l'acte de					
vente.					
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter					
par le même organisme en vue de compiéter le dossier.					
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur			pour réception	: 3(fr	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-	
CUFFARO	. 1			213	
			2	i i	
SOCOTEC Domenico				8	
1/ 3000					

8





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0248 23/1602 M/04

 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de 	
terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : **CEFFRET	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1